



Sécurité routière 86

N°8 - décembre 2014

ÉDITO

Avec le mois de décembre sonne l'heure des premiers bilans, et dans la Vienne comme sur le reste du territoire national, les chiffres provisoires de l'accidentalité routière 2014 sont très préoccupants. En cette période de fêtes de fin d'année, il est donc primordial de demeurer particulièrement vigilant. Les actions de sensibilisation aux risques de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants

et de promotion de SAM « celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas » accompagnent le renforcement des contrôles routiers. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé la présence de 22 000 policiers et gendarmes au bord des routes de France pour la nuit de la Saint-Sylvestre. Ce dispositif musclé sera bien évidemment en place dans la Vienne pour lutter contre les comportements à risque.

Pour que ces moments de joies ne soient pas endeuillés et restent aussi festifs qu'ils doivent l'être, je compte sur la mobilisation de tous. Je veux rappeler qu'il incombe à chacun de s'assurer que ses proches ne reprennent pas le volant ou le guidon après avoir consommé trop d'alcool. Savoir retenir un ami qui a bu, est la plus belle des preuves d'attachement !

Bonnes fêtes et bonne route en toute sécurité !



Jérôme Harnois
Directeur de Cabinet,
Chef de projet sécurité routière,
Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois : Présence d'un passage pour piéton

Cette signalisation se situe au plus près des 150 mètres hors agglomération et des 50 mètres en agglomération du passage concerné.

Pour les piétons :

Obligation d'utiliser les passages prévus à leur intention, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres (le non-respect est sanctionné d'une contravention de 1^{ère} classe).

Pour les autres usagers de la route :

Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre (le non-respect est sanctionné d'une contravention de 4^{ème} classe et de la perte de quatre points du permis de conduire).



Sont assimilés aux piétons :

- les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou de personnes en situation de handicap, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur ;
- les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur ;
- les personnes en situation de handicap qui se déplacent dans une chaise roulante mue par elles-mêmes ou circulant à l'allure du pas ;
- les rollers et les skateboards.

Les chiffres de 2013

- plus de 14 % des personnes tuées sur la route étaient des piétons.
- 33% des tués en milieu urbain étaient des piétons.
- 46 % des piétons tués circulaient de nuit,
- 41 % des piétons tués ont 75 ans et plus.

Les chiffres du mois

	novembre 2013	novembre 2014	variation
Accidents	39	30	- 9
Tués	3	4	+ 1
Blessés	54	35	- 19
dont blessés hospitalisés	22	8	- 14

	janvier à novembre 2013	janvier à novembre 2014	variation
Accidents	279	358	+ 79
Tués	24	24	0
Blessés	367	489	+ 122
dont blessés hospitalisés	161	184	+ 23

SAM sur le campus



Dans la Vienne, le facteur alcool est impliqué dans près de 30 % des accidents mortels survenus depuis le début de l'année 2014.

Jeudi 18 décembre à midi, Sam était présent sur le campus de l'université de Poitiers, devant les restaurants universitaires. À cette occasion :

- il a distribué aux jeunes près de 300 éthylo-tests chimiques à utiliser pendant les fêtes de fin d'année.

- il a également pu rappeler la nécessité de désigner son Sam avant le début de la soirée pour assurer le retour en toute sécurité.
- les étudiants ont reçu un livret de recettes de cocktails sans alcool, pour penser à prendre soin de leur Sam ... et d'eux mêmes !



10 de conduite

Du 8 au 12 décembre, la piste « 10 de conduite jeunes » était déployée dans les locaux de la Maison familiale et rurale (MFR) de Fonteveille à Châtelleraut.

Cette action organisée en partenariat par Groupama prévention, la Gendarmerie nationale et la fédération départementale des MFR, avec le soutien de la Préfecture, a permis à 251 élèves issus de classes de 3^{ème} et de 1^{ère} des MFR de Jardres, de Chauvigny, d'Ingrandes et de Fonteveille d'être sensibilisés à la sécurité routière.

Plusieurs ateliers étaient au programme :

- Intervention deux-roues motorisé avec un simulateur de conduite
- Sensibilisation aux risques liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants
- Les jeunes âgés de 14 à 19 ans ont également eu l'occasion d'expérimenter la conduite automobile grâce à la mise à disposition, encadrée par des militaires de la Gendarmerie nationale, de 3 voitures à double commande sur un parcours sécurisé.

L'acteur de sécurité routière du mois :

*Jean-Bernard TERRIOT -
IDSR et membre de la FFMCS86*

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Au détour d'un filet de gaz en 1999, j'ai intégré la FFMCS86 suite à une rencontre Richard Fradet. En 2000, j'ai participé à mon 1er projet sur le circuit du Vigeant « Découverte d'un circuit » avec David Morillon qui avait appuyé cette opération. À son départ en 2004, on a accentué le côté sécurité routière et responsable autour de cette opération. Le projet a été inscrit au PDASR et une convention a été signée avec le Conseil Général. Puis au détour d'une manifestation sur les feux de jour, on a rencontré un élu, qui nous a dit, « vous ne savez rien faire d'autres ». Suite à ces mots, on a créé « motard d'un jour » qui est devenue "motards responsables et citoyens". En parallèle, Richard Fradet était IDSR et menait des enquêtes Réagir sur les accidents deux-roues que je suivais avec attention et je trouvais cela très pertinent, avec le regret, aujourd'hui que



ce soit abandonné. En juin 2011, on m'a permis de devenir IDSR (merci à M. Jarlégand). J'ai pu ainsi mettre mon expérience, ma passion du deux-roues au profit des autres pour que mon message soit porteur d'une mémoire et que le cerveau reptilien reste éveillé.

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Je n'ai pas d'action particulière, pour moi elles le sont toutes, de part leur densité, leur diversité et les échanges qu'elles suscitent, et je reste persuadé que la pédagogie aura toujours un rôle à condition de lui donner les moyens.

L'AGENDA

31 décembre :
Distribution d'éthylo-tests en partenariat avec la Gendarmerie nationale dans la zone commerciale de Chasseneuil-du-Poitou.

du 12 au 16 janvier :
Semaine sécurité routière au Lycée du Dolmen à Poitiers

15 janvier :
Journée sécurité routière organisée par les étudiants de Master 2 Chimie analytique et qualité et soutenue par l'AFEP à l'université de Poitiers

16 janvier :
Date limite de dépôt des projets pour le plan départemental d'actions de sécurité routière 2015 (les documents sont disponibles sur le site www.vienne.gouv.fr)